

Postulat Nathalie Jaccard et consorts – Des mesures efficaces contre le festival des déchets dans le lac

Texte déposé

Ces dernières années, un ensemble de recommandations ont été diffusées, notamment par le biais du Site Internet, du guide de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes (FVJC) et autres outils à l'intention des organisateurs de manifestations afin de les inciter à la prévention et à la mise en place de mesures pour préserver l'environnement. Il faut reconnaître que des efforts conséquents ont été faits pour diminuer l'utilisation des plastiques, en mettant à disposition notamment de la vaisselle biodégradable, ou consignée, vendue dans les stands officiels ainsi que la mise en place de poubelles de tri.

Si aujourd'hui, ces efforts sont louables et suffisent pour certains sites, cela n'est, à notre avis, pas le cas pour tous les événements, notamment en cas d'événements sur sites ouverts qui drainent un nombre important de visiteurs et visiteuses. Qui très souvent viennent avec des boissons et nourritures achetées ailleurs et qui par là même échappent aux moyens mis en place pour la préservation de la nature.

Lorsque ces événements se déroulent au bord du lac, de très nombreux badauds profitent de s'installer aux bords de l'eau ou carrément sur les rochers. Là, malheureusement, peut-être par paresse ou par désinformation ou encore par manque de respect, il n'est pas rare d'y voir des personnes se débarrasser de leurs mégots dans le lac par une « pitchnette » ou de laisser trainer leurs déchets ou carrément de les lancer dans l'eau, alors même que des poubelles sont installées à proximité.

Il est par ailleurs mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation « N'y aurait-il pas le feu au lac avec les déchets des festivals » que lors des opérations de nettoyage menées par Net'Léman, les déchets de grandes tailles — batteries de voiture, pneus, ferraille ou autres mobiliers encombrants — sont moins présents aujourd'hui, mais, que ce sont plus fréquemment des bouteilles en PET, en verre, des cannettes en alu, des briquets et des emballages, majoritairement en matière plastique et à usage unique qui sont récoltés. Il est donc indéniable que le problème est bien existant.

Si on ne peut pas imputer la totale responsabilité des déchets déversés dans le lac aux personnes qui fréquentent ces diverses manifestations et festivals, il n'en demeure pas moins que la concentration importante de public lors de ces événements génère, sans nul doute, un surplus de déchets.

S'il est admissible que les mesures mises en place par les organisateurs pour la remise en état des berges et abords sont satisfaisantes, elles ne suffisent toutefois pas. Il est impératif que les responsables des diverses manifestations, à l'instar de ce que pratique par exemple le Montreux Jazz Festival, organisent des campagnes de sensibilisation sur les pratiques intolérables y compris à propos de ce qui ne doit pas être jeté dans le lac. Et que dès la fin des festivités soit organisé un nettoyage en profondeur des enrochements et des fonds lacustres.

De manière générale, la gestion des déchets doit faire partie de la gestion d'un événement public d'importance de la même manière qu'aujourd'hui un concept sur la sécurité est demandé et il ne semblerait pas pensable de se passer de ces informations au moment du dépôt de la demande d'organisation de la manifestation.

C'est pourquoi nous demandons qu'un plan de mesures en matière de déchets soit attendu des organisateurs de festivals et autres dans le cadre de la délivrance de l'autorisation de manifestation. Il devrait décrire ce qui serait entrepris pour limiter et réduire les déchets ainsi qu'un plan de nettoyage du site, des abords, des rives et enrochements. Dès lors, le présent postulat demande au Conseil d'Etat de :

- Lier la délivrance d'une autorisation de manifestation à un concept global de gestion des déchets et de préservation de l'environnement, y compris aux abords immédiats du lieu, qui comprendrait également un plan de nettoyage des rives et des enrochements, sur le même modèle que les concepts de sécurité.
- D'étudier la possibilité de mettre à disposition des organisateurs du matériel didactique de prévention et de prise de conscience de la nécessité d'avoir des bonnes pratiques et de respecter le lac qui lui aussi souffre du « jeter sauvage » d'objets en tous genres.
- De réfléchir avec des organisateurs connus de manifestations régulières pour trouver des solutions communes afin de préserver le lac lors d'évènements culturels ou festifs. Mais également d'étudier avec eux les mesures à mettre en place pour limiter les effets de ces mesures sur leur budget pour ne pas mettre en péril leur organisation.
- D'étudier la possibilité de réprimer plus sévèrement le « jeter d'objets » en tous genres dans le lac.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Nathalie Jaccard
et 32 cosignataires*

Développement

Mme Nathalie Jaccard (VER) : — Le présent postulat fait suite aux réponses apportées par le Conseil d'Etat à mon interpellation « N'y aurait-il pas le feu au lac avec les déchets des festivals ? (18_INT_174) ». Le site « Kit Manif — Plateforme vaudoise pour les organisateurs de manifestations », le guide de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes (FVJC) et d'autres outils encore apportent des informations et des recommandations utiles, à l'intention des organisateurs de manifestations, en matière de gestion de déchets et de limitation de leur impact sur l'environnement. Toutefois, il y a encore des lacunes pour ce qui concerne la préservation des abords, des rives et des enrochements des lacs.

Il n'est pas acceptable, lors de manifestations publiques, de voir des personnes jeter des bouteilles, des canettes et des mégots dans le lac, alors que des poubelles se situent juste à côté ! Si l'on peut admettre que les comportements de ce genre ne sont pas le seul fait des événements cités et que de telles attitudes peuvent se produire n'importe quand, il n'en demeure pas moins qu'une forte concentration de public provoque un surplus de déchets. C'est la raison pour laquelle le postulat demande que soit prise en compte, lors de la délivrance de l'autorisation d'organiser un événement public, l'existence d'un concept de gestion des déchets, comprenant notamment la description des mesures pour limiter et réduire les déchets, un plan de nettoyage du site et de ses abords, des rives et des enrochements, sur le même modèle que les concepts sanitaires et sécuritaires, ainsi que la mise à disposition de matériel didactique, de prévention et de bonnes pratiques, y compris pour le lac, afin de limiter le « jeter sauvage ». Nous demandons également que des solutions soient trouvées, en concertation avec les organisateurs de manifestations qui se déroulent sur les rives du lac, et que le « jeter sauvage » dans le lac soit plus sévèrement réprimé.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.